



**COMMUNE DE CAYENNE**  
**(population : 65 878 habitants)**

**Compte administratif de 2021**  
**et budget primitif de 2022**  
**(commune en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14, alinéa 2,**  
**du code général des collectivités territoriales**

AVIS N° 2022-0092

SAISINE N° 2022-0012-973. L. 1612-14, al. 2

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE GUYANE,**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** l'arrêté n° 2022-01 du 20 janvier 2022 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de Guyane ;
- VU** l'arrêté du préfet de Guyane n° R03-2021-10-04-00001 du 4 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'Etat, publié le 4 octobre 2021 au recueil des actes administratifs n° R03-2021-26 ;
- VU** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment l'avis n° 2018-0086 du 21 juin 2018 relatif au compte administratif de 2017 de Cayenne et définissant un plan de résorption du déficit budgétaire de la collectivité ; l'avis n° 2020-0051 du 20 juillet 2020 relatif au compte administratif de 2019 et au budget de 2020, ajustant la trajectoire de redressement ; l'avis n° 2021-0058 du 15 juillet 2021 sur le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 de Cayenne ;
- VU** l'arrêté du préfet de Guyane n° 308.CBC.21 du 2 août 2021 portant règlement des budgets primitifs de 2021 de la collectivité ;

- VU la lettre du 4 mai 2022 et les compléments du 17 mai 2022, enregistrés au greffe de la chambre respectivement le 5 et le 17 mai 2022, par laquelle le préfet de Guyane a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif de 2022 de la commune de Cayenne en application des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- VU la lettre, en date du 18 mai 2022, par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a invité le maire à présenter ses observations ;
- VU les réponses et documents communiqués par l'ordonnateur et le comptable de la commune, ensemble les pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Gabriel SENAUX, premier conseiller, en son rapport,

### **Emet l'avis suivant**

#### **I. LA SAISINE**

La transmission émane de M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'Etat, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation susvisé.

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Le budget primitif de 2021 a été arrêté par le préfet de Guyane sur proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la collectivité. Par le courrier du 4 mai 2022 susvisé, le préfet de Guyane a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2022 de la commune de Cayenne.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de Guyane est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du CGCT. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

#### **II. LA REPRISE DES RESULTATS COMPTABLES DE 2021**

Les résultats comptables du compte administratif de 2021 de la commune sont en concordance avec ceux du compte de gestion. Ils ont été correctement reportés au budget primitif de 2022.

### **III. LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Lors de sa séance du 8 avril 2022, la collectivité a adopté le compte administratif de 2021 et le budget primitif de 2022 du budget principal et des budgets annexes « *Cantines scolaires* » et « *Petite enfance* ».

Le compte administratif de 2021 du budget principal a été adopté avec un excédent de la section de fonctionnement de 4 381 844,48 € et un excédent de la section d'investissement de 695 523,73 €.

Les comptes administratifs des budgets annexes « *Cantines scolaires* » et « *Petite enfance* » ont été voté respectivement en excédent de 2 023 921,95 € et 800 248,76 €.

Le budget primitif 2022 du budget principal a été voté en suréquilibre de 12 960 244 €.

Les budgets annexes « *Cantines scolaires* » et « *Petite enfance* » ont été votés en équilibre.

#### **III. A. La sincérité des restes à réaliser**

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2022. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

##### **III. A. 1. Les restes à réaliser du budget principal**

La section de fonctionnement comporte des restes à réaliser en dépenses de 2 835 191,72 €.

Elle contient des rattachements d'un montant de 8 433 243,28 € en dépenses et de 6 388 388,37 € en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 9 615 467,58 euros et de 1 500 823,49 €.

##### *a. Les recettes de fonctionnement*

L'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2021 présente un solde créditeur de 1 173 814,51 € au compte 471 « *Recettes à classer ou à régulariser* » concernant les opérations de 2021, dont 318 540,84 € relatifs à des produits de cessions qui seront évoqués ultérieurement. Il convient donc d'ajouter la différence aux restes à réaliser du chapitre 77 « *Produits exceptionnels* », soit 855 273,67 €.

Le chapitre 78 « *Reprises sur provisions* » est augmenté de 1 579 418,10 € compte tenu des éléments suivants :

- 1 223 212 € correspondent à la provision effectuée par la commune dans le cadre de la dette des FNC. Or, cette dette s'élève à 1 680 419 € et doit être inscrite au chapitre 012 (cf. *infra*) ;
- 356 206,10 € afin de corriger le montant de 2 056 506,10 € de provisions pour dépréciation de l'actif circulant enregistré à tort par la commune en clôture 2021. Dans son avis n°2021-0058 la chambre avait calculé 1 670 000 € au titre du compte administratif 2020, auquel il convient d'ajouter 30 000 € concernant l'exercice 2021, soit un total de 1 700 000 €.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, le montant des recettes de fonctionnement est ainsi augmenté de 2 434 691,77 €.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est corrigé de + 2 166 717,37 € compte tenu des créances suivantes :

- + 3 652,96 € de majorations de retard relatives aux cotisations de l'allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL) ;
- + 482 645,41 € de dettes à l'égard de la Caisse des allocations familiales (CAF) ;
- + 1 680 419 € dus aux Fonds nationaux de compensation (FNC).

Le montant des dépenses de fonctionnement est augmenté de 2 166 717,37 €.

*c. Les recettes d'investissement*

Comme évoqué supra, au compte 471 « *Recettes à classer ou à régulariser* » l'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2021 permet d'identifier 318 540,84 € qui concernent des produits de cession 2021 dont le montant doit être inscrit au chapitre 024 « *Produits des cessions d'immobilisations* ».

En tenant compte de cette correction, le montant des recettes d'investissement est augmenté de 318 540,84 €.

*d. Les dépenses d'investissement*

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement n'appellent aucune observation.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les restes à réaliser améliore le résultat de 586 515,24 €.

Tableau n°1. Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (A+B)	Corrections CRC (D)	RAR corrigés CRC (B+D)	Total (C+D)
Dépenses	86 941 900,79	2 835 191,72	89 777 092,51	2 166 717,37	5 001 909,09	91 943 809,88
Recettes	94 927 789,60	0,00	94 927 789,60	2 434 691,77	2 434 691,77	97 362 481,37
Résultat de l'exercice	7 985 888,81	-2 835 191,72	5 150 697,09	267 974,40	-2 567 217,32	5 418 671,49
Résultat n-1	-768 852,61		-768 852,61			-768 852,61
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 217 036,20</b>	<b>-2 835 191,72</b>	<b>4 381 844,48</b>	<b>267 974,40</b>	<b>-2 567 217,32</b>	<b>4 649 818,88</b>
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (A+B)	Corrections CRC (D)	RAR corrigés CRC (B+D)	Total (C+D)
Dépenses	19 524 087,25	9 615 467,58	29 139 554,83	0,00	9 615 467,58	29 139 554,83
Recettes	22 160 906,60	1 500 823,49	23 661 730,09	318 540,84	1 819 364,33	23 980 270,93
Résultat de l'exercice	2 636 819,35	-8 114 644,09	-5 477 824,74	318 540,84	-7 796 103,25	-5 159 283,90
Résultat n-1	6 173 348,47		6 173 348,47			6 173 348,47
<b>Résultat cumulé</b>	<b>8 810 167,82</b>	<b>-8 114 644,09</b>	<b>695 523,73</b>	<b>318 540,84</b>	<b>-7 796 103,25</b>	<b>1 014 064,57</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>16 027 204,02</b>	<b>-10 949 835,81</b>	<b>5 077 368,21</b>	<b>586 515,24</b>	<b>-10 363 320,57</b>	<b>5 663 883,45</b>

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget principal de la commune de Cayenne est un excédent de 5 663 883,45 €.

### III. A. 2. Les restes à réaliser du budget annexe « *Cantines scolaires* »

La section de fonctionnement ne comporte pas de restes à réaliser.

Elle contient des rattachements d'un montant de 392 977,10 € en dépenses et de 775 728 € en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser uniquement en dépenses, d'un montant de 12 445,30 €.

Les sections de fonctionnement et d'investissement n'appellent aucune observation.

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser et en l'absence de corrections, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget annexe « *Cantines scolaires* » de la commune de Cayenne est un excédent de 2 023 921,95 €.

### III. A. 3. Les restes à réaliser du budget annexe « *Petite enfance* »

La section de fonctionnement comporte des restes à réaliser en dépenses de 4 431,36 € et 2 835 191,72 € en recettes.

Elle contient des rattachements d'un montant de 864 838,59 € en dépenses et de 728 456,66 € en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser uniquement en dépenses d'un montant de 6 017,63 €.

Les sections de fonctionnement et d'investissement n'appellent aucune observation.

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, et en l'absence de corrections, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget annexe « *Petite enfance* » de la commune de Cayenne est un excédent de 800 248,76 €.

En définitive, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Cayenne présente un excédent de 8 488 054,16 €.

### **III. B. La sincérité des mesures nouvelles**

#### **III. B. 1. Les mesures nouvelles du budget principal**

##### *a. Les recettes de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 95 391 766 €, hors résultat reporté.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est augmenté de 3 204 657 € compte tenu des corrections suivantes :

- - 526 950 € au compte 73111 « *Impôts directs locaux* » et - 635 882 € au compte 7372 « *Taxe sur les carburants* » car la collectivité a surévalué le montant de ces deux produits fiscaux ;
- + 4 367 489 € au compte 7373 « *Octroi de mer* » afin de correspondre au produit attendu, car la commune avait minoré le montant prévisionnel.

Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » doit également être abondé de 2 889 057 € compte tenu des modifications suivantes :

- + 226 651 € au compte 7411 « *Dotation forfaitaire* » et + 1 491 164 € au compte 74125 « *Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer* » afin de correspondre aux montants indiqués dans les notifications de dotation.
- + 1 171 242 € au compte 744 « *FCTVA* » car la commune a omis d'inscrire le produit du fonds de compensation de la TVA en fonctionnement pour la période 2019 à 2020.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes de fonctionnement est augmenté de 6 093 734 €.

##### *b. Les dépenses de fonctionnement*

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » doit être augmenté de 3 011 699 € en raison des modifications suivantes à inscrire au budget :

- + 2 811 699 € au compte 6521 « *déficit du budget annexe* » car la collectivité a inscrit au budget annexe « *Petite Enfance* » une recette de 2 811 699 € au compte

7552 « *Prise en charge déficit budget annexe* » mais n'a pas inscrit en miroir cette somme en dépense au budget principal ;

- + 200 000 € pour répondre au besoin exprimé par la collectivité d'augmenter le chapitre 012 « *Charges de personnel* » de 100 000 € de chacun des budgets annexes « *Petite enfance* » et « *Cantines scolaires* ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des dépenses de fonctionnement est augmenté de 3 011 699 €.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 29 640 353 €, hors résultat reporté.

Le chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » doit être augmenté de 1 305 559 € afin de tenir compte des modifications suivantes :

- + 2 021 982 € afin d'ajuster le montant inscrit au titre du compte 10222 « *FCTVA* » sous-estimé par la commune dans la construction de son budget ;
- - 716 423 € au titre du compte 10228 « *Autres fonds* » pour minorer les crédits inscrits par la collectivité dans le cadre du produit du fonds régional pour le développement et l'emploi.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 36 826 421 €.

Elles n'appellent aucune observation.

*e. Total des corrections*

Les corrections des mesures nouvelles améliorent le solde prévisionnel de 2022 de 4 387 594 €. L'ensemble des corrections en sincérité, sur restes à réaliser et mesures nouvelles, l'améliorent de 4 974 110 €. Le budget primitif de 2022 ainsi corrigé présente un suréquilibre de 17 934 354 €.

III. B. 2. Le budget annexe « *Cantines scolaires* »

*a. Les recettes de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 2 079 336 €.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la commune, il y a lieu de procéder à une augmentation de 100 000 € des crédits du chapitre 012 « *Charges de personnel* ». Il convient donc d'augmenter du même montant la contribution reçue du budget principal au chapitre 74 « *Dotations et participations* ».

En tenant compte de cette modification, les recettes nouvelles de fonctionnement sont augmentées de 100 000 €.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement, hors résultat reporté, à 4 100 605 €.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est abondé de 100 000 € pour couvrir la paye des agents jusqu'à la fin de l'année.

En tenant compte de cette modification, les dépenses nouvelles de fonctionnement sont augmentées de 100 000 €.

*c. Les recettes d'investissement*

La commune a voté les recettes d'investissement nouvelles à un montant de 177 218 €.

Le montant du produit du fonds de compensation de la TVA au compte 10222 « *FCTVA* » doit être augmenté de 29 559 €.

Cette correction augmente les recettes nouvelles d'investissement de 29 559 €.

*d. Les dépenses d'investissement*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 192 316 € hors résultat reporté.

Les dépenses d'investissement n'appellent pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections améliore le résultat prévisionnel du budget annexe « *Cantines scolaires* » de 29 559 €.

III. B. 3. Le budget annexe « *Petite enfance* »

*a. Les recettes de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 6 949 302 €.

Comme évoqué précédemment dans l'autre budget annexe, l'état de consommation des crédits à la date du présent avis, implique de procéder à une augmentation de 100 000 € des crédits du chapitre 012 « *Charges de personnel* ». Il convient donc d'augmenter du même montant la contribution reçue du budget principal au chapitre 74 « *Dotations et participations* »

En tenant compte de cette modification, les recettes nouvelles de fonctionnement sont augmentées de 100 000 €.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement, hors résultat reporté, à 4 645 071 €.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est abondé de 100 000 € pour couvrir jusqu'à la fin de l'année la paye des agents imputée sur le budget annexe « *Petite enfance* ».

En tenant compte de cette modification, les dépenses nouvelles de fonctionnement sont augmentées de 100 000 €.

*c. Les recettes d'investissement*

La commune a voté les recettes nouvelles d'investissement à un montant de 50 287 €.

Le montant du produit attendu au titre du « *fonds de compensation de la TVA* », compte 10222, doit être augmenté de 6 055 €.

Cette correction augmente les recettes nouvelles d'investissement de 6 055 €.

*d. Les dépenses d'investissement*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 60 024 € hors résultat reporté.

Les dépenses d'investissement n'appellent pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le budget annexe « *Petite enfance* » corrigé est en suréquilibre de 6 055 €.

#### **IV. LE REDRESSEMENT**

L'exécution agrégée et corrigée par la chambre du budget de 2021 de la commune de Cayenne est excédentaire de 8,5 M€, après un déficit de 2,6 M€ en 2020.

Le résultat global de clôture prévisionnel du budget primitif de 2022 du budget principal est un excédent de 17,9 M€, dont 16,3 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement. Les budgets annexes « *Cantines scolaires* » et « *Petite Enfance* » sont légèrement en suréquilibre.

Le redressement financier de la commune de Cayenne se fonde avant tout sur des recettes de fonctionnement particulièrement dynamiques. Les impôts et dotations reçues croissent fortement : leur montant dépassent les cibles prévues par la chambre de 7,2 M€ en 2020, 5,5 M€ en 2021 et 11,5 M€ en 2022. Ce contexte favorable observé au fil des années s'explique notamment par la vigueur de la fiscalité indirecte outre-mer et singulièrement par le transfert, entièrement compensé par l'Etat, de 27 M€ d'octroi de mer de la collectivité territoriale de Guyane vers les communes de Guyane : 23 % de cette somme annuelle supplémentaire, soit presque 6,3 M€ par an, est perçu par Cayenne. Les dotations progressent également rapidement : par exemple, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat s'élève à 18,7 M€ en 2022, soit 4,3 M€ de plus qu'en 2019 (+ 29,4%).

D'autres opérations non pérennes (recettes exceptionnelles, reprises sur provisions) participent à l'amélioration rapide de la situation.

En revanche, les charges de gestion ne sont pas clairement maîtrisées.

Les dépenses du chapitre 011 « *Charges à caractère général* » ont dépassé la cible 2021 fixée par la chambre de 2 M€, mais devraient être inférieures de 1 M€ à la cible de 2022.

Le niveau du chapitre 012 « *Charges de personnel* » dépasse de 3,2 M€ la cible 2022 fixée par la chambre, mais les diverses régularisations de charges sociales passées ou en cours ne permettent pas de mettre correctement en exergue l'ampleur de l'évolution récente. Après avoir été réduites de 2 M€ entre 2018 et 2020, les dépenses de rémunération du personnel hors cotisations sociales ont progressé de 1,9 % en 2021 et devraient croître de 4,3 % en 2022, soit + 2,45 M€ de 2020 à 2022. La revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à partir de juillet 2022 coûtera de l'ordre de 0,7 M€ cette année : elle n'explique que 40 % de la progression de 2022. Les doutes exprimés dans l'avis n° 2021-0058, notamment à l'endroit du « *plan pluriannuel de titularisation 2019-2022* », se sont ainsi matérialisés. La variation des charges de personnel est inquiétante dans la mesure où ces dépenses sont difficiles à infléchir au cours des exercices suivants.

Le rétablissement de la situation financière des budgets annexes, dont les déficits ont été repris par le budget principal, devrait permettre à ce dernier de réduire sensiblement son chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* », dont le niveau est actuellement significativement supérieur à la trajectoire définie par la chambre (+ 7,5 M€ en 2022).

Compte tenu de son niveau de recettes, les mesures prises par la commune de Cayenne ont été suffisantes pour résorber son déficit. Par conséquent, il n'y a plus lieu de poursuivre la procédure prévue à l'article L. 1612-14 du CGCT.

L'ensemble des propositions de corrections ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17.

### **Par ces motifs,**

- 1) **DECLARE** recevable la transmission par le préfet de la Guyane à la chambre régionale des comptes de Guyane du compte administratif de 2021 et du budget primitif de 2022 de la commune de Cayenne, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que les deux sections du compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Cayenne sont excédentaires et que le résultat global de clôture s'élève à 8 488 054,16 € ;
- 3) **CONSTATE** que le résultat de 2021 des budgets annexes « *Cantines scolaires* » et « *Petite enfance* » est excédentaire, respectivement de 2 023 921,95 € et de 800 248,76 € ;

- 4) **CONSTATE** que le budget de 2022 incluant les propositions de corrections de la chambre présente un excédent prévisionnel ;
- 5) **CONSTATE** que les mesures prises par la commune de Cayenne ont été suffisantes pour résorber son déficit et qu'il n'y a donc plus lieu de poursuivre la procédure au titre de l'article L. 1612-14, 2<sup>e</sup> alinéa, du CGCT ;
- 6) **PROPOSE** à la commune de prendre en compte, par délibération budgétaire modificative, les corrections du budget primitif de 2022 du budget principal et des budgets annexes synthétisées dans les tableaux joints en annexes ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application des dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Guyane, au maire de Cayenne et au directeur régional des finances publiques ;

Délibéré par la chambre régionale des comptes de Guyane, le 22 novembre 2022.

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance ;
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller ;
- M. Gabriel SENAUX, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick PLANTARD

Martine AZARES

## ANNEXE 1 : Proposition de budget primitif de 2022 pour le budget principal de la commune de Cayenne

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	12 000 000	0	0	12 000 000
012	Charges de personnel	54 059 847	2 166 717	0	56 226 564
014	Atténuations de produits	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	13 140 661	0	3 011 699	16 152 360
66	Charges financières	933 422	0	0	933 422
67	Charges exceptionnelles	372 550	0	0	372 550
68	Dotations aux provisions	30 000	0	0	30 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	2 163 070	0	0	2 163 070
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>82 699 550</b>	<b>2 166 717</b>	<b>3 011 699</b>	<b>87 877 966</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	76 000	0	0	76 000
70	Produits services, domaines et ventes	376 556	0	0	376 556
73	Impôts et taxes	68 498 047	0	3 204 677	71 702 724
74	Dotations et participations	19 472 055	0	2 889 057	22 361 112
75	Autres produits de gestion courante	100	0	0	100
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	20 000	855 274	0	875 274
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	1 579 4180	0	1 579 4180
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0	0	0	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	7 217 036	0	0	7 217 036
<b>Total</b>		<b>95 659 794</b>	<b>2 434 692</b>	<b>6 093 734</b>	<b>104 188 220</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	333 842	0	0	333 842
204	Subventions d'équipement versées	170 625	0	0	170 625
21	Immobilisations corporelles	1 767 202	0	0	1 767 202
23	Immobilisations en cours	237 888	0	0	237 888
OP	opérations d'équipement	28 686 394	0	0	28 686 394
10	Dotations, fonds divers et réserves	859 661	0	0	859 661
13	Subventions d'investissement	216 000	0	0	216 000
16	Emprunts et dettes assimilées	3 837 474	0	0	3 837 474
45,1	Opérations pour compte de tiers	717 335	0	0	717 335
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>36 826 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 826 421</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 288 817	0	0	11 288 817
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
10	Dotations fonds divers et réserves	13 998 839	0	1 305 559	15 304 398
024	Produits des cessions	0	318 541	0	318 541
45.2	Opérations pour compte de tiers	717 335	0	0	717 335
040	Opér.ordre de transferts entre sections	2 011 262	0	0	2 011 262
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	8 810 168	0	0	8 810 168
<b>Total</b>		<b>36 826 421</b>	<b>318 541</b>	<b>1 305 559</b>	<b>38 450 521</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
Section de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
		RAR	Mesures nouvelles	
Dépenses	82 699 550	2 166 717	3 011 699	87 877 966
Recettes	95 659 794	2 434 692	6 093 734	104 188 220
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>12 960 244</b>	<b>267 974</b>	<b>3 082 035</b>	<b>16 310 254</b>
Section d'investissement				
Dépenses	36 826 421	0	0	36 826 421
Recettes	36 826 421	318 541	1 305 559	38 450 521
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>318 541</b>	<b>1 305 559</b>	<b>1 624 100</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>12 960 244</b>	<b>586 515</b>	<b>4 387 594</b>	<b>17 934 354</b>

**ANNEXE N° 2 : Budget primitif de 2022 du budget annexe « Cantines scolaires » de Cayenne proposé par la chambre (montants en euros)**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	2 500 000	0	0	2 500 000
012	Charges de personnel	1 514 607	0	100 000	1 614 607
014	Atténuations de produits	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	20	0	0	20
66	Charges financières	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	85 977	0	0	85 977
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>4 100 605</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>4 200 605</b>
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures Nouvelles	
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits services, domaines et ventes	2 002 829	0	0	2 002 829
73	Impôts et taxes	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	100 000	100 000
75	Autres produits de gestion courante	76 506	0	0	76 506
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0	0	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0	0	0	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	2 021 269	0	0	2 021 269
<b>Total</b>		<b>4 100 605</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>4 200 605</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
21	Immobilisations corporelles	192 316	0	0	192 316
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
OP	opérations d'équipement	0	0	0	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0	0	0	0
18	Compte de liaison affectation à..	0	0	0	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0
45,1	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>192 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>192 316</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement reçues	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
10	Dotations fonds divers et réserves	5 263	0	29 559	34 822
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	171 955	0	0	171 955
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	15 098	0	0	15 098
<b>Total</b>		<b>192 316</b>	<b>0</b>	<b>29 559</b>	<b>221 875</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
		RAR	Mesures nouvelles	
Dépenses	4 100 605		100 000	4 200 605
Recettes	4 100 605		100 000	4 200 605
Résultat	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	192 316		0	192 316
Recettes	192 316		29 559	221 875
Résultat	0		29 559	29 559
Résultat global prévisionnel	<b>0</b>		<b>29 559</b>	<b>29 559</b>

**ANNEXE N° 3 : Budget primitif de 2022 du budget annexe « Petite enfance » de Cayenne proposé par la chambre (montants en euros)**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	329 531	0	0	329 531
012	Charges de personnel	2 694 943	0	100 000	2 794 943
014	Atténuations de produits	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 600 020	0	0	1 600 020
66	Charges financières	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	20 576	0	0	20 576
<b>D00</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	2 304 231	0	0	2 304 231
<b>Total</b>		<b>6 949 302</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>7 049 302</b>
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures Nouvelles	
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits services, domaines et ventes	1 302 391	0	0	1 302 391
73	Impôts et taxes	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	100 000	100 000
75	Autres produits de gestion courante	5 646 911	0	0	5 646 911
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0	0	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0	0	0	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>6 949 302</b>	<b>2 835 192</b>	<b>100 000</b>	<b>9 884 494</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
21	Immobilisations corporelles	60 024	0	0	60 024
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>60 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 024</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
			RAR	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 625	0	0	26 625
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0	0
10	Dotations fonds divers et réserves	3 086	0	6 055	9 141
024	Produits des cessions	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	20 576	0	0	20 576
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	9 737	0	0	9 737
<b>Total</b>		<b>60 024</b>	<b>0</b>	<b>6 055</b>	<b>66 079</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC		Budget proposé
		RAR	Mesures nouvelles	
Dépenses	6 949 302		100 000	7 049 302
Recettes	6 949 302		100 000	7 049 302
Résultat	0		0	0
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	60 024		0	60 024
Recettes	60 024		6 055	66 079
Résultat	0		6 055	6 055
Résultat global prévisionnel	<b>0</b>		<b>6 055</b>	<b>6 055</b>